

# Aménagement d'une buvette dans les parcs municipaux

Orchestrée par Loisir sport Outaouais



L'aménagement des parcs municipaux comporte son lot de tendance et de changement. Depuis la pandémie, le nombre de personnes utilisant les espaces publics a explosé. Les parcs municipaux sont devenus des lieux de rassemblement et d'initiation à la pratique de l'activité physique. Cependant, de nouveaux défis se pointent à l'horizon. Le réchauffement climatique accentue la nécessité d'avoir des zones d'ombre. Cette condition gagnante permet d'augmenter la durée du temps de jeu et la qualité de l'expérience des utilisateurs. Mais ce n'est pas tout, l'humain a besoin d'ombre et également d'eau potable. L'aménagement d'une buvette d'eau peut devenir un très bon investissement pour permettre aux familles d'apprécier le temps investi dans leur parc municipal.



# Aménagement d'une buvette dans les parcs municipaux

Orchestrée par Loisir sport Outaouais



## Analyse des besoins

La première étape pour un gestionnaire d'un parc municipal consiste à analyser les besoins des utilisateurs. Plusieurs questions méritent d'être posées. C'est en posant ces questions que vous parviendrez à saisir les besoins de vos utilisateurs et cerner le besoin d'installer une buvette.

	Questions	Oui	Non
1	Est-ce que les chiens sont admis dans le parc et est-ce qu'il y en a beaucoup ?		
2	Est-ce que les personnes à mobilité réduite ont accès au parc dans un parcours sans obstacle ?		
3	Est-ce que vous avez accès à un service d'aqueduc municipal ?		
4	Est-ce qu'une buvette est déjà accessible à proximité du parc à une distance de marche de moins de 5 minutes ?		
5	Est-ce que plusieurs utilisateurs pratiquent à moyen et haute intensité un sport ou une activité physique dans le parc municipal ?		
6	Est-ce que le parc est utilisé fréquemment par une école ou par les camps de jour ?		

# Aménagement d'une buvette dans les parcs municipaux

Orchestrée par Loisir sport Outaouais



## Quel est le meilleur endroit pour installer la buvette ?

Lorsque vous avez pris la décision d'installer une buvette, vous pouvez passer à la planification de votre aménagement. Vous devez donc prendre en considération certains éléments pour choisir l'endroit où elle sera aménagée.

- Il est stratégique de mettre la buvette près de la zone d'accueil du parc pour permettre aux gens qui entrent et qui sortent de remplir leur bouteille d'eau.
- Si vous avez une piste cyclable, il serait intéressant que la buvette soit près des réseaux de transport actif.
- La buvette doit être accessible de façon visuelle pour réduire les risques de vandalisme et pour susciter le désir des utilisateurs d'aller vers elle.
- N'hésitez pas à indiquer la buvette sur le plan de votre parc qui sera affiché dans votre zone d'accueil.
- Il est préférable d'installer la buvette dans une zone d'ombre si vous pensez qu'il y aura de l'attente pour les utilisateurs. Attendre au gros soleil quand vous avez soif et chaud réduit la patience des usagers.

# Aménagement d'une buvette dans les parcs municipaux

Orchestrée par Loisir sport Outaouais



## Les types de buvette

Voici une buvette qui comble trois besoins :

- Les animaux de compagnie
- Les enfants et les personnes handicapées
- Les adultes



Voici une buvette qui comble deux besoins :

- Les enfants et les personnes handicapées
- Le remplissage des bouteilles d'eau réutilisables



Voici une buvette qui comble un besoin :

- Les enfants et les adultes



# Aménagement d'une buvette dans les parcs municipaux

Orchestrée par Loisir sport Outaouais



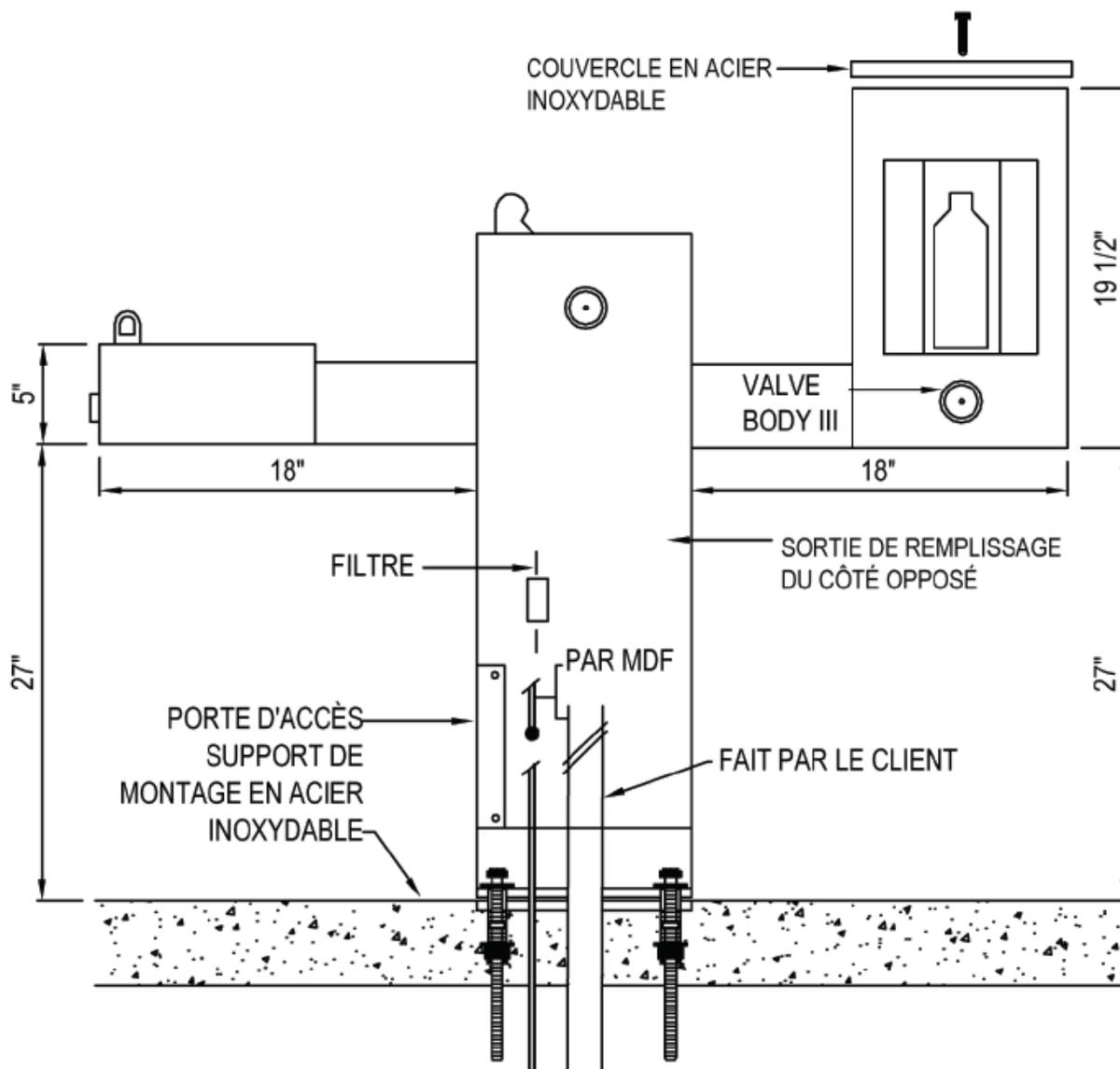
## La conception et la réalisation de l'aménagement

Il est important lors de l'appel d'offres de demander l'installation de la buvette dans le devis. Vos employés municipaux ou votre entrepreneur devront fournir de leur temps pour aménager l'emplacement de la buvette. Tous les produits pour l'installation de surface sont conçus pour être disposés sur une nouvelle dalle de béton ou une dalle de béton déjà existante. Votre entrepreneur a besoin de fournir une conduite de drainage en PVC d'un diamètre de 1½" (38 mm) pour la fontaine et une arrivée d'eau jusqu'à la surface finie. Les raccords se font par la porte d'accès, tel qu'illustré sur le dessin détaillé. Le tuyau pour l'arrivée d'eau est muni d'un connecteur fileté mâle de ½" (13 mm) (MIP). La jonction des tuyaux est tout indiquée pour y installer une vanne de sûreté. Les fontaines pour l'installation de surface sont ancrées au béton à l'aide de boulons coulés à ½" (13 mm) ou nous recommandons des boulons à béton de ½" (13 mm).

Tous les produits encastrables sont conçus pour être enfouis à une profondeur de 14" (356 mm) sous la surface. Les fournisseurs d'équipement fournissent normalement une conduite de drainage en PVC de 1½" (38 mm) à l'intérieur du piédestal pour se connecter à vos installations. Les fournisseurs fournissent aussi des tuyaux flexibles renforcés de nylon tressé avec un connecteur fileté mâle ½" (13 mm) (MIP) pour se raccorder à votre arrivée d'eau. Lorsque vous aurez choisi le fournisseur et son produit, n'hésitez pas à demander des conseils pour l'aménagement du lieu où aura lieu l'installation de la buvette.

# Aménagement d'une buvette dans les parcs municipaux

Orchestrée par Loisir sport Outaouais



# Aménagement d'une buvette dans les parcs municipaux

Orchestrée par Loisir sport Outaouais



## D'autres outils

Vous trouverez une autre fiche qui comporte d'autres informations utiles à l'aménagement d'une buvette d'eau [en cliquant ici](#).

### Modèle de résolution

#### **FACILITER L'ACCÈS À L'EAU POTABLE GRATUITE DANS LES LIEUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE (nommer la ville) s'implique activement en matière de promotion de la santé et du bien-être de ses citoyens par ses politiques municipales, l'aménagement de ses milieux et son offre de services;

CONSIDÉRANT QUE, d'un point de vue de santé, l'eau est la boisson idéale pour une saine hydratation et que sa consommation doit être encouragée et facilitée;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour la grande majorité des citoyens d'avoir accès à l'eau potable dans les lieux publics, quelle que soit la saison;

CONSIDÉRANT QUE l'eau de (nommer la ville) est sécuritaire, saine et de grande qualité (spécifier s'il y a lieu des reconnaissances obtenues, telles que celle délivrée par le PEXEP);

CONSIDÉRANT QUE (nommer la ville) souscrit à une approche axée sur le développement durable;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'embouteillage de l'eau et d'autres boissons dans des bouteilles de plastique et leur distribution ont des impacts néfastes sur l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'une petite partie seulement des bouteilles de plastique à usage unique sont recyclées et que celles-ci se retrouvent dans les rues, les parcs et les cours d'eau de la municipalité, en plus d'encombrer les sites d'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE l'élimination des bouteilles d'eau doit être compensée par un accès adéquat à l'eau municipale pour maintenir la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne souhaite pas promouvoir la consommation de boissons sucrées en augmentant leur visibilité et accessibilité à la suite du retrait de l'eau embouteillée de ses machines distributrices;

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et (unanimentement résolu ou résolu à la majorité) que :

La ville/municipalité de (nom de la municipalité) :

- 1- S'engage à entretenir adéquatement les fontaines d'eau existantes;
- 2- Élimine l'offre d'eau embouteillée dans les édifices municipaux et les parcs ainsi que lors d'événements spéciaux, en la substituant par un accès à l'eau potable publique et non par d'autres boissons embouteillées telles que les boissons sucrées;
- 3- Encourage l'usage de gourdes et contenants réutilisables;
- 4- Prévoit la présence de fontaines d'eau dans l'aménagement de nouveaux espaces publics, en particulier aux abords des parcs, terrains de jeux et plateaux sportifs et près des réseaux cyclables ou piétonniers.  
\* Pour aller plus loin :
- 5- S'assure d'avoir accès à au moins une fontaine d'eau dans chaque parc, espace ou édifice public de la municipalité.
- 6- Rende publique une cartographie des endroits où les citoyens peuvent se désaltérer gratuitement.